



**L'HONORABLE JUGE EN CHEF ASSOCIÉ DANIEL DUMAIS
L'HONORABLE JUGE EN CHEF ADJOINT JEAN-FRANÇOIS MICHAUD
COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC**

Québec, le 8 septembre 2026

PAR COURRIEL

À tous les avocats et personnes non représentées

**NOUVEAU FORMULAIRE DE PROTOCOLE DE L'INSTANCE EN MATIÈRE CIVILE
APPLICABLE DANS TOUS LES DISTRICTS DE LA COUR SUPÉRIEURE DU
QUÉBEC, À COMPTER DU 8 SEPTEMBRE 2026**

Veuillez prendre note qu'à compter du 8 septembre 2026, les avocat(e)s et parties non représentées devront utiliser le nouveau formulaire de protocole de l'instance en matière civile qui se trouve sur le site internet de la Cour supérieure de même que sur l'Info-Greffe.

Les changements apportés à ce formulaire sont peu nombreux et découlent de divers échanges, notamment avec les membres du Barreau. Ils se résument comme suit :

- les motifs d'une demande de suspension de l'instance devront désormais être précisés;
- une section pour l'interrogatoire de tiers est maintenant prévue;
- le délai pour la transmission des demandes de préengagements est maintenant de 30 jours;
- le délai pour la transmission des documents ou informations ayant fait l'objet d'engagements est maintenant de 30 jours de la date des interrogatoires et non de la date de la réception des notes sténographiques.

Le présent avis est publié sur le site de la Cour supérieure.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente.

L'honorable Daniel Dumais
Juge en chef associé

L'honorable Jean-François Michaud
Juge en chef adjoint